

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
SÉANCE DU JEUDI 30 JANVIER 2025

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 9

Représentés : 3

Absents : 2

Date de convocation : **24 janvier 2025**

Date d'affichage : **24 janvier 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le trente janvier à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents** : ROUGEAUX Jean-Pierre – RIVAS Natacha – RETORNAZ André – MAGNIN Carine – GRANGE Guy – RAMBAUD Marie-Pierre – MARTIN Jean-Marie – FEUTRIER Stéphanie - GRANGE Michel

**Étaient représentés** : RETORNAZ Dominique (donne procuration à RETORNAZ André) – POIROT Marie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) – RETORNAZ Lénaïck (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre)

**Étaient absents** : CLAPPIER Pascal – MARTIN Ghislaine

**Madame Natacha RIVAS est désignée secrétaire de séance.**

**Délibération n° 25-01-012**

**Objet : Déclarations d'intention d'aliéner**

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, maire.

Je vous présente les déclarations d'intention d'aliéner reçues en Mairie conformément aux dispositions de l'article L 213-1 du Code de l'urbanisme relatif au droit de préemption urbain :

- Vente d'une maison d'habitation élevée sur sous-sol de 3 niveaux comprenant 3 appartements de type T3 et un studio, située sur un terrain de 1792 m<sup>2</sup>, cadastré K 617, K 2793, K 2795, K 630, K 2797, K 2773, K 2774, lieu-dit Vers Rieu Benoit / Les Casses (1640 Route du Galibier)
- Vente d'un terrain à bâtir situé lieu-dit le Pessail, d'une superficie de 739 m<sup>2</sup>, cadastré J 1520
- Apport en société d'un terrain à bâtir situé aux Verneys d'une superficie de 461 m<sup>2</sup>, cadastré J 1753

Je vous propose de ne pas faire valoir le droit de préemption de la Commune sur les déclarations d'intention d'aliéner citées ci-dessus.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 23 janvier 2025, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de l'urbanisme,  
Vu l'avis de la Commission finances, administration générale, développement durable et communication en date du 23 janvier 2025,  
Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### DÉCIDE

➤ de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les déclarations d'intention d'aliéner citées ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents  
Copie conforme  
Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire  
Transmission en Préfecture : 05/02/2025  
Publication : 06/02/2025  
Valloire, le 06/02/2025  
Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX.

